

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 347**

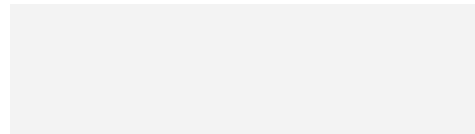
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 347 sur la mise en œuvre de la nouvelle phase du Programme  
Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Adoption par le conseil : 21 août 2018  
Approbation de la Société d'habitation du Québec : 28 septembre  
2018, sous réserve que si le budget accordé au volet bonification  
Accès-Logis n'est pas engagé durant la présente programmation,  
l'article 9 du règlement concernant la répartition budgétaire soit  
amendé lors d'une prochaine programmation

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité  
situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute  
personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 28 septembre 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier